

CODIFICATION ADMINISTRATIVE DE LA RÉOLUTION CM14 0852

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AOÛT 2014

MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE POUR AFFIRMER LE RÔLE DE LA VILLE DE MONTRÉAL EN MATIÈRE D'ALIMENTATION

Attendu que l'insécurité alimentaire touche un nombre important de Montréalais. Moisson Montréal évaluait, en mars 2013, que son réseau aide, chaque mois, 135 347 personnes (dont 37,4% sont des enfants) et qu'entre 2008 et 2011, l'achalandage des banques alimentaires a augmenté de 32%;

Attendu que d'après les études réalisées en 2013 par la Direction de la Santé publique de Montréal (DSP), la consommation de fruits et légumes est insuffisante pour plus de 60% de la population montréalaise et que 43% de la population montréalaise se situe dans un désert alimentaire;

Attendu les nombreuses activités liées à la cuisine de rue, l'agriculture urbaine et la sécurité alimentaire qui s'opèrent à Montréal et que ces dernières bénéficieraient d'une meilleure coordination par la Ville de Montréal;

Attendu l'importance d'assurer la pérennité des terres agricoles à l'ouest de Montréal et de maintenir la vitalité des industries agroalimentaires sur le territoire de l'île de Montréal;

Attendu que le conseil municipal de Montréal avait clairement exprimé, lors de la séance du 15 décembre 2009, sa volonté d'élaborer une politique en sécurité alimentaire;

Attendu le conseil municipal a accueilli favorablement, le 28 avril 2014, le fruit de la concertation pendant plus de 2 ans de 80 partenaires régionaux : le Plan de développement d'un système alimentaire équitable et durable de la collectivité montréalaise (SAM 2025);

Attendu que le SAM définit les grands axes d'une stratégie alimentaire montréalaise sur les bases d'une vision : en 2025, tous les citoyens de l'île de Montréal doivent avoir accès à une saine alimentation, des produits montréalais frais, diversifiés et abordables financièrement dans une perspective de développement durable;

Attendu que toutes les villes où des actions concrètes ont été posées pour améliorer l'accès à l'alimentation, ont adopté une politique alimentaire et que 90 villes au Canada, incluant Edmonton, Vancouver et Toronto, se sont dotées d'un conseil des politiques alimentaires appuyé ou administré par l'appareil municipal;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Émilie Thuillier
Mme Monique Vallée
M. Francesco Miele

Et résolu :

- 1 - qu'en conformité à la résolution du conseil municipal du 28 avril dernier, le conseil municipal mandate le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour assurer le suivi des travaux afin de contribuer à la réalisation du Plan SAM, en concertation avec nos partenaires;
- 2 - que le conseil municipal mandate la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise pour analyser l'opportunité de se doter d'un Conseil des politiques alimentaires, à l'instar d'autres villes canadiennes et qu'elle en fasse rapport dans un délai maximal d'un an.

Adopté à l'unanimité

65.01...

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 18 août 2014
Séance tenue le 19 août 2014

Résolution: CM14 0853

Motion de l'opposition officielle pour une Journée internationale des « Ville pour la vie - contre la peine de mort »

Attendu que c'est un Montréalais, M. Warren Allmand, alors solliciteur général, qui a déposé et fait adopter en 1976 un projet de loi abolissant la peine de mort au Canada;

Attendu qu'en 2013, ce sont 1682 villes de 89 pays autour du monde qui se sont associées à la Journée internationale « Villes pour la vie - contre la peine de mort », dont Rome, Bruxelles, Berlin, Mexico, Vienne, Paris, Stockholm et Bogota;

Attendu que plusieurs villes canadiennes et québécoises y participent aussi, notamment Ottawa, Toronto, Saint-Jérôme, Boucherville et Saint-Lambert;

Attendu que de nombreuses exécutions ont encore lieu chaque année dans plusieurs pays et que la sensibilisation du public demeure essentielle;

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Richard Bergeron
M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal adhère au mouvement mondial « Villes pour la vie – contre la peine de mort » afin de joindre une vaste coalition demandant la fin de toutes les exécutions capitales à travers le monde;
- 2- qu'en conséquence, le 30 novembre soit proclamé « Journée pour la vie – contre la peine de mort »;
- 3- que, pour souligner cette journée, la Ville procède à l'illumination d'un monument le 30 novembre 2014.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.02
/cb

Denis CODERRE

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Signée électroniquement le 22 août 2014

CODIFICATION ADMINISTRATIVE DE LA RÉOLUTION CM14 0855

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AOÛT 2014

MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE POUR UN NOUVEAU PR@M-COMMERCE

Attendu que, dans le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, la première orientation vise « des milieux de vie de qualité, diversifiés et complets » et que l'un des dix critères de la Charte des milieux de vie montréalais précise : « des commerces, des services et des équipements de voisinage répondant aux besoins des résidents et accessibles à pied »;

Attendu que, dans la Stratégie de développement économique 2011-2017 de la Ville de Montréal, il est énoncé : « La stratégie relative au commerce de détail vise à s'assurer que tous les Montréalais ont accès quotidiennement à une offre commerciale de proximité qui leur permet de se procurer une gamme complète de biens et de services dans un rayon raisonnable du lieu de résidence. C'est pourquoi Montréal mettra sur les artères commerciales et sur leur formule associative, les SDC, pour favoriser le développement et l'essor du commerce de proximité. »;

Attendu que l'un des objectifs du Plan d'action 2007-2017 - Montréal, métropole culturelle est de « promouvoir l'excellence en architecture et en design » et qu'il y est suggéré de « généraliser la pratique des concours, ateliers et des panels d'experts, favorisant ainsi la qualité [...] des projets de construction et d'aménagement » et de « mettre en place des outils d'accompagnement et des incitatifs pour faciliter ces pratiques » afin d'atteindre cet objectif;

Attendu la recommandation 38 du rapport sur le projet de Plan de développement de Montréal, de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) : « La commission recommande que le PDM (Plan de développement de Montréal) inscrive le renforcement et la mise en valeur des artères et des places de commerce parmi les leviers de développement du PDM. »;

Attendu le succès que fut le Programme réussir@montréal-Commerce (PR@M-Commerce), programme de revitalisation des secteurs et des artères commerciales visant l'amélioration de la qualité des milieux de vie et de la croissance économique de la Ville de Montréal;

Attendu qu'une réactivation du PR@M-Commerce dans les plus brefs délais permettrait à certaines des rues commerciales montréalaises de se refaire une beauté à temps pour les festivités du 375^e anniversaire de Montréal;

Attendu la concurrence importante que constituent les nombreux centres commerciaux situés en banlieue de Montréal pour les rues commerciales de la métropole;

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par M. Alex Norris
M. Pierre Desrochers
M. Francesco Miele

Et résolu :

que le conseil municipal demande au comité exécutif que suite à une analyse approfondie des résultats, de relancer le Programme réussir@montréal-Commerce, dans le cadre du budget 2015, dans sa forme actuelle ou améliorée afin d'assurer la rencontre des objectifs visés. »

Adopté à l'unanimité.

65.04...

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 18 août 2014
Séance tenue le 19 août 2014

Résolution: CM14 0857

Motion de l'opposition officielle pour la mise en place d'un bain portuaire dans le Vieux-Montréal

Attendu qu'au cours des dix dernières années, la Ville de Montréal a mis en place des mécanismes de suivi de la qualité de l'eau par le biais du Réseau de suivi du milieu aquatique et que l'on constate que la qualité de l'eau s'est améliorée à Montréal;

Attendu que l'île de Montréal comporte 137 km de rives publiques et plusieurs endroits compatibles avec la baignade (60 stations sont propices aux usages de contact direct avec l'eau selon l'indicateur QUALO 2013);

Attendu la volonté des Montréalais de se réapproprier leurs berges, comme en témoigne l'achalandage des plages du parc Jean-Drapeau (60 000 visiteurs en 2013), du Cap Saint-Jacques (40 000 visiteurs en 2013) et de l'Horloge (34 000 visiteurs en 2013), et ce malgré l'absence d'un accès direct à l'eau;

Attendu que l'événement de sensibilisation Grand Splash, organisé annuellement par le Comité citoyen Montréal Baignade, rallie plus d'une centaine de Montréalais depuis 11 ans afin de demander un meilleur accès au fleuve;

Attendu que l'une des trois priorités du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) propose la mise en place d'un réseau récréotouristique métropolitain, structuré autour d'une trame verte et bleue, qui permettrait à la population de profiter pleinement de ces lieux de détente et de récréation;

Attendu la volonté de plusieurs arrondissements, dont Pointe-aux-Trembles et Verdun, de mettre en place des infrastructures pour faciliter l'accès au fleuve et à la baignade;

Attendu le mouvement de réappropriation des berges qui se dessine à l'international par le biais de différents projets permettant la baignade comme les bains portuaires de Islands Brygge et Copencabana à Copenhague, Badeschiff à Berlin, Bondi à Sydney et le projet de piscine flottante à New York;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par M. Marc-André Gadoury

que le conseil municipal mandate le comité exécutif d'évaluer, en collaboration avec la Société du Vieux-Port, différents scénarios d'aménagement d'un bain portuaire.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Chantal Rouleau

appuyé par M. Francesco Miele

d'amender le « Résolu » afin qu'il se lise comme suit :

« Que le conseil municipal mandate le comité exécutif à poursuivre les négociations débutées avec le gouvernement fédéral pour récupérer la gouvernance du Vieux-Port de Montréal, afin de le redévelopper, incluant notamment l'aménagement d'un bain portuaire ».

Un débat s'engage sur la recevabilité de l'amendement.

Après avoir pris en délibéré la proposition d'amendement des conseillers Rouleau et Miele, le président du conseil la juge irrecevable.

Le débat reprend sur la proposition principale.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.06 et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.06
/cb

Denis CODERRE

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Signée électroniquement le 26 août 2014

CODIFICATION ADMINISTRATIVE DE LA RÉOLUTION CM14 0859

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AOÛT 2014

MOTION DE LA DEUXIÈME OPPOSITION DEMANDANT UN SOUTIEN AFIN DE COMPLÉTER LES TRAVAUX LIÉS AUX PLANS LOCAUX DE DÉPLACEMENT

Attendu qu'un débat s'est tenu à la séance du conseil municipal du 17 juin dernier relativement à la motion intitulée : *Motion pour faciliter la réalisation des plans locaux de déplacement*, portant le numéro 65.02 de l'ordre du jour;

Attendu que les exigences découlant du Plan de transport 2008 obligent les arrondissements à définir un plan de déplacement local basé sur les principes de mobilité durable;

Attendu que plusieurs arrondissements n'ont pas encore complété leur travail en ce sens et ne rencontrent pas entièrement les exigences du Plan de transport 2008;

Attendu que selon l'information transmise lors du débat, la préparation du nouveau Plan de transport sera entamée en 2015;

Attendu que la Ville de Montréal doit s'assurer de la cohérence des plans locaux de déplacement avec le nouveau Plan de transport;

Attendu qu'il est de la responsabilité du conseil municipal de réduire la congestion, de favoriser le développement du transport en commun, et d'encourager des mesures incitant le transfert modal vers le transport en commun ou vers un mode de transport actif comme la marche pour les déplacements quotidiens des citoyens dans notre ville;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Elsie Lefebvre
M. Aref Salem
M. Francesco Miele

Et résolu :

- 1 - qu'un rapport soit déposé au conseil municipal avant la fin de l'année en cours, indiquant le niveau d'avancement du plan local de déplacement de chacun des arrondissements ainsi qu'un sommaire de ce qu'il reste à faire pour atteindre les objectifs;
- 2 - que l'Administration mandate le Service des infrastructures, de la voirie et des transports de soutenir les arrondissements dans la planification de leurs plans locaux de déplacement.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle